

COMMUNE DE LA SONNAZ

Annexe 3 du Règlement d'organisation du Conseil communal (art. 21)

RETRIBUTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL 2021-2026

CODE	OBJET – SEANCE – VISION LOCALE	MONTANT
10	Forfait Syndic (12 mois)	5'000.00
20	Forfait Conseiller/ère (12 mois)	3'000.00
30	Forfait séance Conseil communal	80.00
31	Forfait séance Assemblée communale	80.00
40	Forfait séance vacation intérieure	80.00
41	Forfait séance vacation extérieure *	80.00
50	Vacation ½ jour intérieure	150.00
51	Vacation ½ jour extérieure *	170.00
60	Vacation 1 jour intérieure	300.00
61	Vacation 1 jour extérieure *	320.00
70	Dossier complexe	tarif horaire 40.00
71	Travaux administratifs particuliers	tarif horaire 40.00
72	Séance de chantier	tarif horaire 40.00

* y compris les frais de transport (véhicule privé).

AUTRES	
Transports publics et repas :	Remboursement selon les factures et titres de transports
Informatique (utilisation du matériel privé) :	Indemnité forfaitaire de CHF 500.00/an

Arrêté par le Conseil communal, le 27 avril 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire communale :

Monica Zurkinden



Le Syndic :

Denis Grandgirard